

Le Transport A la Demande (TAD) arrive sur notre territoire à partir du 1^{er} septembre 2021 !

Ce service sera développé sur 2 bassins, Brissac-Thouarcé et St-Georges-Chalonnes, au sein desquels vous pourrez effectuer vos déplacements.

Qu'est-ce-que c'est ?

Un service de transport qui complète l'offre de transport collectif existante pour se déplacer sur le territoire.

<https://aleop.paysdelaloire.fr/le-transport-la-demande-quest-ce-que-cest>

Vous ne disposez pas de moyen de transport à proximité mais vous souhaitez :

- Aller au marché, à un rdv médical, faire une activité sportive ou de loisirs dans un pôle de centralité
- Être déposé à un arrêt de ligne régulière pour vous déplacer sur l'ensemble du Département
- Prendre le train

Vous pouvez réserver votre transport à la demande au plus tard la veille de votre déplacement avant 16h (ou le vendredi pour le lundi) et un véhicule passe vous prendre à l'arrêt TAD de votre commune de prise en charge pour vous amener vers l'une des 3 destinations ci-dessous au choix parmi celles de votre bassin de prise en charge.



St Georges sur Loire-Chalonnes sur Loire

Rabattement vers un arrêt d'une des communes « Pôles de centralité » : St-Georges/Loire ou Chalonnes/Loire

Rabattement vers un arrêt de Ligne Régulière d'une commune du bassin : n° 407 - 410 - 422 - 423 - 424 - 443

Rabattement vers les gares de Chalonnes/Loire ou La Possonnière ou Champtocé/Loire ou Savennières-Béhuard

Communes desservies : Chalonnes/Loire – Champtocé/Loire – Chaudefonds/Layon – Denée - La Possonnière – Rochefort/Loire - St Aubin de Luigné - St Georges/Loire – St Germain des Prés – St Lambert du Lattay

Brissac-Thouarcé

Rabattement vers un arrêt d'une des communes « Pôles de centralité » : Brissac-Quincé - Thouarcé - Juigné/Loire

Rabattement vers un arrêt de Ligne Régulière d'une commune du bassin : n° 405 - 407 - 417 - 418 - 419 - 420

Rabattement vers la Gare de La Ménitrie

Communes desservies : Aubigné/Layon – Beaulieu/Layon – Blaison-Gohier – Brissac-Quincé – Champ/Layon - Charcé St Ellier – Chavagnes – Chemellier - Coutures – Faveraye-Mâchelles – Faye d'Anjou – Juigné/Loire - Les Alleuds – Luigné – Martigné Briand – Mozé/Louet - Notre Dame d'Alençon – Rablay/Layon – Saulgé l'Hôpital – St Melaine/Aubance - St Jean de la Croix - St Jean des Mauvrets – St Rémy la Varenne - St Saturnin/Loire – St Sulpice – Thouarcé – Vauchrétien

Quand ?	Pour qui ?	Comment faire pour réserver ?
Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 19h à partir du 1 ^{er} septembre 2021 (sauf les jours fériés). Lorsqu'il s'agit d'un trajet de rabattement vers une ligne régulière l'horaire de prise en charge et de dépose est fixé selon les horaires de passages du car.	Tous les publics, excepté les scolaires*. *Le TAD n'a pas vocation à faire du transport scolaire aussi les enfants ne sont transportés qu'en dehors des temps scolaires et sur des trajets autre que « domicile établissement scolaire » Les personnes de plus de 80 ans ou en situation de handicap peuvent bénéficier d'une prise en charge à leur domicile (voir conditions sur le site Aléop).	La centrale de réservation est ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16 h, au 02 41 22 72 90 . Les réservations doivent se faire au plus tard la veille avant 16h, celles du lundi devront être effectuées avant 16 h, le vendredi.